

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.145

Séance du **QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 9 décembre 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICCHAT, LEVET, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON,

4 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Valérie GUGLIOTTA à Serge LEVET, Martine PARRET à Martine GAUD-DAVIET

3 absents :

MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Budget principal : Ouverture anticipée de crédits en investissement pour l'exercice 2026

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, par autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi, il est proposé d'ouvrir par anticipation sur l'exercice 2026 le quart des crédits votés en 2025.

Le tableau ci-après détaille les chapitres concernés :

CHAPITRE - LIBELLÉ	BP 2025	25% de Crédits pour 2026
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	631 000,00 €	157 750,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	442 500,00 €	110 625,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 561 390,00 €	2 140 345,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 336 277,58 €	1 584 060,00 €
TOTAL GENERAL	15 971 167,58 €	3 992 780,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ADOPTÉ les ouvertures de crédits par chapitre budgétaires dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2025,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 17 décembre 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 19/12/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.